



Paris, le 19 février 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Viandes : pour le ministre de l'Agriculture, certaines tromperies sont acceptables !

Réagissant à ce qu'il est convenu d'appeler « le scandale des lasagnes au cheval », le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a fermement déclaré : « [Toute tromperie doit être sévèrement sanctionnée](#) [...] *Il ne peut pas être acceptable de vendre un produit pour telle ou telle destination avec tel ou tel contenu qui ne soit pas celui que les consommateurs trouvent dans leur assiette* ».

Une définition qui correspond à une autre tromperie, révélée il y a tout juste un an : celle des viandes halal et cachère distribuées dans le circuit classique, à l'insu des consommateurs, compte tenu du refus d'étiquetage du mode d'abattage (avec ou sans étourdissement).

Pourtant, malgré les promesses de plus de transparence dans le système de distribution des viandes, [cette tromperie continue](#). Il est vrai que, recevant récemment le grand rabbin de France, Monsieur le ministre a déclaré, au sujet de [l'abattage rituel](#) : « *La France fidèle à ses engagements, défendra ce droit fondamental* ».

Monsieur le ministre ferait mieux dans le contexte actuel de défendre le droit fondamental à la liberté de conscience et à l'information des consommateurs. Il pourrait ainsi utilement reprendre la [proposition de loi](#) « *visant à informer le consommateur quant à l'origine des viandes issues des filières d'abattage rituel* », déposée le 17 janvier dernier par 25 sénateurs.